

Nouveau, jeune et moderne : la régularisation pour acte de bravoure

Combien de personnes (âgées) faut-il sauver pour obtenir une régularisation à titre humanitaire ?

- _ Depuis que la France n'a plus peur du ridicule les Sans-papiers vont être très certainement mieux respectés.
- _ Nous sommes dans une ère de communication, de « story telling », ces belles histoires qui ressemblent à celles qu'on aimait autrefois quand nous étions enfants.
- _ Alors pour attirer l'attention sur son humanité légendaire Monsieur Quoti Quota décida de démultiplier les entrées différentes au titre desquelles on pourrait obtenir une régularisation si l'on était Sans-papier.
- _ Et bien sûr comme on teste avec les étrangers beaucoup de choses que l'on propose ensuite aux français, nul doute que si cela remporte un franc succès on retrouvera cet usage dans d'autres domaines.
- _ **Mais venons en** à expliciter la procédure pour l'une des spécialités ainsi ouvertes et dont le titre de notre communication se fait écho.
- _ Ainsi un tunisien a reçu cet étonnant titre de séjour pour acte de bravoure.
- _ Poursuivant sur cette lancée (puisque cela a beaucoup plu), j'imagine que chaque préfecture va être dotée d'un quota pour UN accord de régularisation par département pour acte de bravoure homologué. Evidemment il faut de la bravoure réelle. Il ne suffit pas d'aider un handicapé à traverser la rue ou d'aller le soir donner à boire à sa vieille voisine parce que c'est la canicule.
- _ Non il faut risquer sa vie. Le Tunisien modèle a été recherché dans une maison qui brûlait la brave vieille qui avait chaud aux oreilles. Il a failli y rester.
- _ Il se peut d'ailleurs que certains paient justement de leur vie leur geste de bravoure. Dans ce cas on pourra attribuer à titre posthume une carte de séjour, dont l'effet sera bien sûr aussitôt refermé. Mais au moins la famille recevra une attestation de bravoure émanant de l'état français et saura que son fils ou son époux ou son père était un brave homme reconnu comme tel par la patrie des droits de l'homme.
- _ Les actes de bravoure doivent avoir été déclarés dans les 5 jours qui suivent l'événement et l'événement doit évidemment être effectif au moment où l'on dépose le dossier. Une enquête de police devra déterminer les circonstances de la bravoure : il ne faudrait pas que les gens provoquent exprès des incidents graves pour être ensuite reconnus avoir fait acte de bravoure, car au contraire dans ce cas on pourrait considérer qu'il y a prise de risque sur la vie d'autrui. On pourrait se retrouver avec un Sans-papier échappant au drame qu'il a créé et la personne qu'il prévoyait de sauver disparaître au contraire, dans de tragiques circonstances.
- _ Enfin l'acte de bravoure devra avoir été réalisé sur le territoire français ou dans un avion appartenant à une compagnie aérienne française et sur un vol pour la France.